



No de résolution
ou annotation

8 janvier 2025

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

Procès-verbal de l'assemblée régulière du conseil de la Ville de Richmond tenue dans la salle du conseil municipal, sise au 745, rue Gouin, le mercredi 8 janvier 2025 à 19 h, sous la présidence du maire suppléant, Clifford Lancaster, à laquelle participent également la conseillère Katherine Dubois et les conseillers Guy Boutin, Kevin Stoddard et Charles Mallette. Le directeur général et greffier-trésorier, Rémi-Mario Mayette, est également présent. Le maire, Bertrand Ménard, et le conseiller Gérard Tremblay sont absents.

PROJET D'ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE

Le 8 janvier 2025 à 19 h

- 1. Ouverture de la réunion et constatation du quorum**
- 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour**
- 3. Adoption des procès-verbaux**
 - 3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 décembre 2024
 - 3.2. Procès-verbal de l'assemblée du budget du 18 décembre 2024
 - 3.3. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 décembre 2024
- 4. Présentation des organismes et période de questions**
- 5. Urbanisme**
 - 5.1. Règlement numéro 346 modifiant les articles 187, 188 et 189 et l'annexe 7 du Règlement de zonage numéro 108 - Deuxième projet - Adoption
 - 5.2. Règlement numéro 348 modifiant l'Annexe V du Règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage « Services aux animaux » (C3.1d) dans la zone Cpa-2
 - 5.2.1. Avis de motion
 - 5.2.2. Premier projet - Adoption
- 6. Voirie, travaux publics, immeubles et parcs municipaux**
 - 6.1. Avizo Experts-Conseils - Échantillonnage eau de surface, eau souterraine, neiges usées - Offre de service
 - 6.2. Avizo Experts-Conseils - Rapport 2024 - Échantillonnage et suivi environnemental du site de dépôt de neige usées - Dépôt
 - 6.3. Directeur du service des travaux publics, parcs et immeubles - Matthew Dubois
 - 6.4. Can-Explore - Nettoyage du réservoir (Chemin Ouellette) - Rapport
 - 6.5. EXP - Assistance technique en automatisation 2025 - Offre de service
 - 6.6. Kenneth Comeau - Poste de journalier chauffeur - Embauche
 - 6.7. Les Compteurs Lecomte - Vérification annuelle des débitmètres - Offre de service
- 7. Service récréatif**
 - 7.1. Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Programme financier « En Estrie, ça bouge! » Volet Activité physique, sportive et de plein air - Autorisation dépôt d'une demande
 - 7.2. Contrat de service 2025 - André Leclerc - Services de mécanicien
 - 7.3. MRC du Val-Saint-François - Fonds de soutien aux projets structurants 2024 - Enveloppe municipale - Projet des jeux d'eau - Autorisation dépôt d'une demande et autorisation signataire
- 8. Administration - Direction générale**
 - 8.1. Élection partielle 2024 - Rapport de dépenses - Dépôt
 - 8.2. MRC du Granit - Fiscalité municipale - Obligation de la norme SP3280 - Soutien



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 8.3. Règlement numéro 332 déléguant le pouvoir d'autoriser et d'effectuer le paiement de certaines dépenses – Adoption
- 8.4. Règlement numéro 342 portant sur la gestion contractuelle – Adoption
- 8.5. Règlement numéro 344 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux – Adoption
- 8.6. MRC du Val-Saint-François – Contestation pour l'avis d'augmentation 2025 de PG Solutions – Demande de soutien
- 8.7. Énergère – Rapport de conciliations des économies d'énergie garanties – Projet de conversion du réseau d'éclairage public au DEL – Dépôt
- 8.8. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles – Année 2024 – Dépôt
- 8.9. Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) – Cautionnement
- 8.10. Règlement numéro 255 décrétant un emprunt de 2 100 000 \$ et une dépense de 2 100 000 \$ pour procéder à des travaux de réfection de la rue Principale Sud – Remboursement anticipé
- 8.11. 160, rue Principale Nord – Location

9. Police, incendies et sécurité civile

10. Demandes d'aides financières et/ou techniques, d'autorisations, d'appuis, de dons, de publicités, de subventions et invitations diverses

- 10.1. MRC du Val-Saint-François – Déclencher un BAPE générique sur la filière éolienne – Demande de soutien
- 10.2. Fondation Wales – Campagne Annuelle 2024-2025 – Invitation
- 10.3. Société St-Patrick de Richmond – Défilé annuel 2025 – Demande autorisation

11. Correspondances diverses

- 11.1. M. Guy Noël – Trottoir sur l'avenue de Melbourne
- 11.2. Centre d'art de Richmond – Lauréat du prix de développement culturel 2024
- 11.3. Fondation Wales Home – Remerciements
- 11.4. Corporation de développement industriel de la région de Richmond – Nomination du nouveau directeur général

12. Approbation des dépenses en vertu de la Loi sur les cités et villes et des principes comptables généralement reconnus (P.C.G.R.)

- 12.1. Liste des chèques et dépôts directs émis
- 12.2. Liste des chèques et dépôts directs à autoriser
- 12.3. Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

13. Période de questions – Sujets à l'ordre du jour

14. Affaires nouvelles

15. Levée de la réunion

1. OUVERTURE DE LA RÉUNION ET CONSTATATION DU QUORUM

Le maire suppléant constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

(Adoptée)

2025-01-08-01



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2025-01-08-02

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée régulière du 2 décembre 2024 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le procès-verbal de ladite assemblée régulière soit adopté tel que rédigé.

(Adoptée)

2025-01-08-03

3.2. Procès-verbal de l'assemblée du budget du 18 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée du budget du 18 décembre 2024 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le procès-verbal de ladite assemblée du budget soit adopté tel que rédigé.

(Adoptée)

2025-01-08-04

3.3. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 décembre 2024

CONSIDÉRANT QUE le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 18 décembre 2024 a été remis aux membres du conseil; IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que le procès-verbal de ladite assemblée extraordinaire soit adopté tel que rédigé.

(Adoptée)

4. PÉRIODE DE QUESTIONS – SUJETS GÉNÉRAUX

4.1. M. Nicolas Busque

M. Busque s'informe de l'avancement du projet de pistes de vélo de montagne au parc Gouin et souhaite également savoir ce que la Ville fait pour réduire les impacts des changements climatiques sur son territoire.

4.2. M. Hubert Royer

M. Royer mentionne que les PAVA ne sont pas installés au bon endroit.

5. URBANISME

2025-01-08-05

5.1. Règlement numéro 346 modifiant les articles 187, 188 et 189 et l'annexe 7 du Règlement de zonage numéro 108 – Deuxième projet - Adoption

CONSIDÉRANT QUE le règlement de zonage n° 108 a été modifié par le règlement numéro 333 pour intégrer les nouvelles orientations concernant la zone délimitée par le PPU;

CONSIDÉRANT QUE lesdits changements ont été nécessaires afin de se conformer au plan d'urbanisme en vigueur;

CONSIDÉRANT QUE le Service d'urbanisme a voulu donner des critères concernant l'affichage et les enseignes au centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond n'avait pas l'intention de modifier les règles d'affichage existantes;

CONSIDÉRANT tout ce qui précède, les changements sont valables seulement pour les nouvelles enseignes et pour toute modification de celles existantes;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par la conseillère Dubois lors de la séance du 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un premier projet du règlement a été adopté le 2 décembre 2024;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 8 janvier 2025;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le deuxième projet de Règlement numéro 346 modifiant les articles 187, 188 et 189 et l'annexe 7 du Règlement de zonage numéro 108.

(Adoptée)

5.2. Règlement numéro 348 modifiant l'Annexe V du Règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage « Services aux animaux » (C3.1d) dans la zone Cpa-2

2025-01-08-06

5.2.1. Avis de motion

Le conseiller Boutin donne un avis de motion qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le Règlement numéro 348 modifiant l'Annexe V du Règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage « Services aux animaux » (C3.1d) dans la zone Cpa-2.

(Adoptée)

2025-01-08-07

5.2.2 Premier projet – Adoption

CONSIDÉRANT QUE la ville de Richmond reconnaît une lacune au niveau de l'offre commerciale sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'urbanisme spécifie, dans ses objectifs, de favoriser l'implantation et la mixité des services commerciaux;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Richmond souhaite attirer et faciliter la mixité commerciale dans la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la ville de Richmond souhaite favoriser l'implantation de nouveaux services pour la communauté afin de réduire les déplacements motorisés vers d'autres municipalités;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Boutin le 8 janvier 2025 et que le projet de règlement a été présenté;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU unanimement par les membres du conseil que le premier projet de Règlement numéro 348 modifiant l'annexe V « Grille des spécifications des usages permis par zone » du Règlement de zonage numéro 108 afin d'intégrer l'usage « Services aux animaux » (C3.1d) dans la zone Cpa-2 soit adopté.

(Adoptée)

2025-01-08-08

6. VOIRIE, TRAVAUX PUBLICS, IMMEUBLES ET PARCS MUNICIPAUX

6.1. Avizo Experts-Conseils – Échantillonnage eau de surface, eau souterraine, neiges usées – Offre de service

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 8081 d'Avizo Experts-Conseils pour le suivi des échantillonnages et analyses d'eau de surface, d'eau souterraine et de neiges usées, pour l'exercice 2025, au montant de 8 000 \$, taxes en sus.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

- 2025-01-08-09
- 6.2. **Avizo Experts-Conseils – Rapport 2024 – Échantillonnage et suivi environnemental du site de dépôt de neige usées – Dépôt**
Le directeur général dépose le rapport 2024 d'échantillonnage et suivi environnemental du site de dépôt de neige usée préparé par Avizo Experts-Conseils, tout en répondant aux questions des membres du conseil.
- 2025-01-08-09
- 6.3. **Directeur du service des travaux publics, parcs et immeubles – Matthew Dubois**
IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de procéder à l'embauche de M. Matthew Dubois au poste de Directeur des travaux publics, parcs et immeubles en date du 28 octobre 2024.
(Adoptée)
- 2025-01-08-10
- 6.4. **Can-Explore – Nettoyage du réservoir (Chemin Ouellette) - Rapport**
Le directeur général dépose le rapport de Can-Explore concernant le nettoyage du réservoir (Chemin Ouellette).
- 2025-01-08-10
- 6.5. **EXP - Assistance technique en automatisation 2025 – Offre de service**
IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro DRU-22000762-A5 de Services EXP inc. concernant l'assistance technique en automatisation pour 2025, au montant de 5 000 \$, taxes en sus.
(Adoptée)
- 2025-01-08-11
- 6.6. **Kenneth Comeau – Poste de journalier chauffeur - Embauche**
Le directeur informe les membres du conseil que M. Kenneth Comeau a été embauché au poste de journalier-chauffeur au Service des travaux publics, parcs et immeubles et qu'il entrera en fonction dès le 9 janvier.
- 2025-01-08-11
- 6.7. **Les Compteurs Lecomte – Vérification annuelle des débitmètres – Offre de service**
IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de retenir la soumission numéro 10792 de Les Compteurs Lecomte concernant la vérification de précision annuelle des débitmètres, au montant annuel de 699,20 \$, taxes en sus, pour les années 2025 à 2027.
(Adoptée)
- 2025-01-08-12
- 7. SERVICE RÉCRÉATIF**
- 7.1. **Conseil Sport Loisir de l'Estrie - Programme financier « En Estrie, ça bouge! » Volet Activité physique, sportive et de plein air – Autorisation dépôt d'une demande**
IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au fonds « En Estrie ça bouge » - Volet activité physique, sportive et de plein air, pour la construction d'un quai flottant au kiosque nautique et que la directrice du Service récréatif soit autorisée à signer tous documents donnant effet à la présente.
(Adoptée)
- 2025-01-08-13
- 7.2. **Contrat de service 2025 – André Leclerc – Services de mécanicien**
IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Mallette et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de renouveler le contrat de service pour l'année 2025 de M. André Leclerc pour effectuer des tâches de mécanicien et d'entretien sur la machinerie



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

de l'aréna, ainsi que soutenir la formation d'un employé de la Ville, aux termes et conditions prévus à l'entente et d'autoriser la directrice du Service récréatif à signer tous documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)

2025-01-08-14

7.3. MRC du Val-Saint-François - Fonds de soutien aux projets structurants 2024 – Enveloppe municipale – Projet des jeux d'eau - Autorisation dépôt d'une demande et autorisation signataire

IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le dépôt d'une demande d'aide financière au Fonds de soutien aux projets structurants - Enveloppe municipale pour la réalisation de jeux d'eau et que la directrice du Service récréatif soit autorisée à signer tous documents donnant effet à la présente.

(Adoptée)

8. ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

8.1. Élection partielle 2024 – Rapport de dépenses – Dépôt

Le directeur dépose la liste et les rapports des candidats à l'élection partielle du 29 septembre 2024 conformément à l'article 513.2 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*.

8.2. MRC du Granit - Fiscalité municipale – Obligation de la norme SP3280 – Soutien

Les membres du conseil prennent connaissance de la résolution numéro 2024-190 de la MRC du Granit visant à soutenir notre résolution 2024-07-02-30 au sujet de l'obligation de la norme comptable SP3280.

2025-01-08-15

8.3. Règlement numéro 332 déléguant le pouvoir d'autoriser et d'effectuer le paiement de certaines dépenses - Adoption

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 2^e alinéa de l'article 477 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ c. C-19), le conseil de la Ville doit adopter un règlement en matière de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement doit prévoir notamment le moyen utilisé pour garantir la disponibilité des crédits préalablement à la prise de toute décision autorisant une dépense, lequel moyen peut varier selon l'autorité qui accorde l'autorisation de dépenses ou le type de dépenses projeté;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 2^e alinéa de l'article 73.2 de la *Loi sur les cités et villes*, un engagement de salarié n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du deuxième 2^e alinéa de l'article 477, des crédits sont disponibles à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*, un règlement ou une résolution du conseil de la Ville qui autorise une dépense n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du 2^e alinéa de l'article 477, des crédits sont disponibles pour les fins auxquelles la dépense est projetée;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 1^{er} alinéa de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseil peut adopter un règlement pour déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la Ville le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville;

CONSIDÉRANT QU'en vertu du 4^e alinéa de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, une autorisation de dépense accordée en vertu d'une délégation n'a d'effet que si, conformément au règlement adopté en vertu du 2^e alinéa de l'article 477, des crédits sont disponibles à cette fin;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

CONSIDÉRANT QUE le 5^e alinéa de l'article 477.2 prévoit les modalités de reddition de comptes au conseil aux fins de contrôle et de suivi budgétaire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Tremblay lors de la séance du 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été présenté et déposé le 2 décembre 2024;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Boutin et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le Règlement numéro 332 déléguant le pouvoir d'autoriser et d'effectuer le paiement de certaines dépenses.

(Adoptée)

2025-01-08-16

8.4 Règlement numéro 342 portant sur la gestion contractuelle - Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville a adopté sa première Politique de gestion contractuelle le 16 décembre 2010;

CONSIDÉRANT QUE la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (L.Q. 2017 c. 13) a été sanctionnée le 16 juin 2017 et que certaines de ses dispositions sont entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2018;

CONSIDÉRANT QUE des mesures additionnelles doivent être prévues dans un règlement portant sur la gestion contractuelle afin que la Ville puisse exercer la faculté de donner des contrats de gré à gré tout en favorisant la rotation des fournisseurs;

CONSIDÉRANT QUE des règles doivent également être mises en place pour la passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil d'appel d'offres public fixé par règlement ministériel, ces règles pouvant varier selon des catégories de contrats déterminées;

CONSIDÉRANT QUE l'article 278 de cette loi prévoit aussi que la Politique de gestion contractuelle en vigueur est réputée être un règlement sur la gestion contractuelle, si aucun autre règlement n'est adopté à ce sujet;

CONSIDÉRANT QUE l'article 60 de la Loi édictant la loi visant à protéger les élus municipaux et à favoriser l'exercice sans entraves de leurs fonctions et modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal (PL-57) modifie l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QU'il est de l'avis du conseil de la Ville d'adopter un nouveau règlement sur la gestion contractuelle tenant compte des nouvelles règles applicables dès le 6 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du Règlement numéro 342 portant sur la gestion contractuelle a été donné le 7 octobre 2024;

CONSIDÉRANT QU'un projet du règlement a été déposé et adopté le 7 octobre 2024;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Boutin et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le Règlement numéro 342 portant sur la gestion contractuelle.

(Adoptée)



No de résolution
ou annotation

2025-01-08-17

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

8.5. Règlement numéro 344 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux – Adoption

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond (la « Ville ») est régie par la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-27) et assujettie aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1);

CONSIDÉRANT QUE l'article 145.21 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, c. A-19.1) autorise une ville à assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement ou d'un certificat d'autorisation ou d'occupation à la conclusion d'une entente portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux, leur prise en charge et le partage des coûts de tels travaux;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite se prévaloir des dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) afin de régir les ententes relatives à des travaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE de telles ententes permettent à une ville de contrôler de manière plus harmonieuse et plus efficace les divers projets de développement qui sont réalisés sur son territoire et leur impact sur les équipements et les infrastructures municipales, et ce, en fonction de ses divers règlements d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de remplacer le Règlement numéro 60 qui était applicable seulement sur le territoire de l'ancienne Ville de Richmond par le présent règlement;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que le présent règlement soit adopté;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été préalablement donné par le conseiller Stoddard lors de la séance du 2 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QU'une assemblée publique de consultation s'est tenue le 8 janvier 2025;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond adopte le Règlement numéro 344 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux.

(Adoptée)

2025-01-08-18

8.6. MRC du Val-Saint-François – Contestation pour l'avis d'augmentation 2025 de PG Solutions – Demande de soutien

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** unanimement par les membres du conseil que la Ville de Richmond appui la résolution no CM-2024-11-44 de la Municipalité régionale de comté du Val-Saint-François contestant l'avis d'augmentation 2025 de PG Solutions, logiciel de comptabilité; et qu'une copie de la présente soit transmise à la MRC du Val-Saint-François ainsi qu'à la MRC des Laurentides.

(Adoptée)

8.7. Énergère – Rapport de conciliations des économies d'énergie garanties – Projet de conversion du réseau d'éclairage public au DEL – Dépôt

Le directeur général dépose le rapport d'Énergère au sujet de la conciliation des économies d'énergie garanties – Projet de conversion du réseau d'éclairage public au DEL.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2025-01-08-19

8.8. Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs – Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles – Année 2024 – Dépôt

Les membres du conseil prennent connaissance d'une lettre du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs concernant le programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles qui versera à la municipalité une somme de 29 632,04 \$, pour l'année 2024.

8.9. Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) – Cautionnement

CONSIDÉRANT QUE la Commission des loisirs de Richmond inc., ci-après « la Commission », s'est engagée, conformément au contrat débutant le 1^{er} janvier 2025, pour une durée d'un an, avec la Société de l'assurance automobile du Québec, ci-après la « SAAQ », à effectuer les transactions reliées aux permis de conduire et à l'immatriculation des véhicules routiers;

CONSIDÉRANT QU'aux termes de ce contrat, la Commission doit fournir à la SAAQ un engagement de la Ville de Richmond, ci-après la « Ville », pour garantir l'exécution du contrat;

CONSIDÉRANT QUE la Ville accepte de fournir cet engagement;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Richmond s'engage à payer à la SAAQ, sur demande écrite de cette dernière indiquant que la Commission n'a pas rempli ses obligations contractuelles, un montant maximum de 15 000 \$ de cautionnement de ses activités;

POUR CES MOTIFS, IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville cautionne, pour une somme maximale de 15 000 \$, les activités de la Commission des loisirs auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec pour l'année 2025.

(Adoptée)

2025-01-08-20

8.10. Règlement numéro 255 décrétant un emprunt de 2 100 000 \$ et une dépense de 2 100 000 \$ pour procéder à des travaux de réfection de la rue Principale Sud – Remboursement anticipé

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Stoddard et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil de rembourser le solde disponible du règlement d'emprunt numéro 255 soit un montant de 405 000 \$ au moment de son refinancement.

(Adoptée)

2025-01-08-21

8.11. 160, rue Principale Nord - Location

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Boutin et **RÉSOLU** à l'unanimité par les membres du conseil que le loyer soit gratuit pour le bureau d'information touristique et que la Corporation du pays de l'Ardoise pourra utiliser sporadiquement la salle de conférence ainsi qu'un espace de travail sans frais.

(Adoptée)

9. POLICE, INCENDIES ET SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet n'est à l'ordre du jour sous cette rubrique.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

2025-01-08-22

10. DEMANDES D'AIDES FINANCIÈRES ET/OU TECHNIQUES, D'AUTORISATIONS, D'APPUI, DE DONS, DE PUBLICITÉS, DE SUBVENTIONS ET INVITATIONS DIVERSES

10.1. MRC du Val-Saint-François – Déclencher un BAPE générique sur la filière éolienne – Demande de soutien

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond appui la résolution no CM-2024-11-48 de la MRC du Val-Saint-François se positionnant favorablement à la tenue un BAPE générique sur la filière éolienne et demandant au ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs de mandater le BAPE en ce sens; QU'une copie de la présente soit transmise à la MRC du Val-Saint-François.

(Adoptée)

10.2. Fondation Wales – Campagne Annuelle 2024-2025 - Invitation

Les membres du conseil prennent connaissance de l'invitation de la Fondation Wales à la cérémonie de clôture de leur campagne annuelle 2024-2025, qui aura lieu le 1^{er} avril 2025.

2025-01-08-23

10.3. Société St-Patrick de Richmond – Défilé annuel 2025 – Demande autorisation

IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par le conseiller Mallette et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser la Société St-Patrick de Richmond à tenir son défilé dans les rues de la ville le 16 mars 2025 en empruntant le trajet habituel soit : 7^e Avenue Sud (parc industriel), rue Craig, rue Principale Nord, rue Fair, rue Gouin, rue Adams et retournera au parc industriel; QUE la Ville fournira les barricades, les cônes orange, le système de communication ainsi que l'installation et l'enlèvement des oriflammes par le Service des travaux publics, parcs et immeubles à titre de contribution en nature d'une valeur de plus de 2 000 \$; QUE la municipalité informera la Sûreté du Québec de la tenue du défilé.

(Adoptée)

11. CORRESPONDANCES DIVERSES

11.1. M. Guy Noël – Trottoir sur l'avenue de Melbourne

Les membres du conseil prennent connaissance de la lettre reçue d'un citoyen, M. Guy Noël, au sujet du projet de trottoir sur l'avenue de Melbourne.

2025-01-08-24

11.2. Centre d'art de Richmond – Lauréat du prix de développement culturel 2024

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond adresse ses plus sincères félicitations aux dirigeants du Centre d'art de Richmond pour l'obtention du prix « développement culturel 2024 » pour sa série de concerts « le classique, c'est chocolat! » remis par le Conseil de la culture de l'Estrie.

(Adoptée)

11.3. Fondation Wales Home – Remerciements

Le directeur dépose une lettre de remerciements reçue de la Fondation Wales Home pour la contribution versée en 2024.



**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

No de résolution
ou annotation

2025-01-08-25

**11.4. Corporation de développement industriel de la région de Richmond –
Nomination du nouveau directeur général**

IL EST proposé par la conseillère Dubois et appuyé par le conseiller Boutin et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil que la Ville de Richmond adresse ses plus sincères félicitation à M. Richard Lefebvre pour sa nomination au poste de directeur général de la Corporation de développement industriel de la région de Richmond (CDIR) et l'assure de son entière collaboration afin de mener à bien les projets qui se présenteront.

(Adoptée)

**12. APPROBATION DES DÉPENSES EN VERTU DE LA LOI SUR LES CITÉS ET
VILLES ET DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT RECONNUS
(P.C.G.R.)**

2025-01-08-26

12.1. Liste des chèques et dépôts directs émis

IL EST proposé par le conseiller Mallette et appuyé par le conseiller Stoddard et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 245 894,52 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques émis datée du 6 janvier 2025.

(Adoptée)

2025-01-08-27

12.2. Liste des chèques et dépôts directs à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'autoriser le paiement par chèques ou dépôts directs des dépenses en vertu de la *Loi sur les cités et villes* au montant de 78 557,02 \$ tel qu'il appert à la liste des chèques et dépôts directs à autoriser datée du 6 janvier 2025.

(Adoptée)

2025-01-08-28

12.3. Paiement de factures de plus de 5 000 \$ à autoriser

IL EST proposé par le conseiller Stoddard et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil d'approuver les factures de plus de 5 000 \$, totalisant 742 412,64 \$, taxes en sus, conformément aux principes comptables généralement reconnus, telles qu'énumérées ci-dessous.

Factures 2024	Avant taxes	Après taxes
<u>WSP CANADA INC.</u>		
Services professionnels - NosACTIFS	4 755,00 \$	5 467,06 \$
<u>SOLUTIONS ENVIRONNEMENTALES 360</u>		
Nettoyage vanes de rue	6 360,20 \$	7 312,64 \$
Nettoyage poste St-Laurent, vidanger étang	5 607,88 \$	6 447,66 \$
<u>CAMIONS INTER-ESTRIE</u>		
Réparation international	10 941,99 \$	12 580,55 \$
<u>LES POMPES R. FONTAINE</u>		
Installation panneaux	11 444,98 \$	13 158,87 \$
<u>ÉNERGÈRE</u>		
Libération 50 % de retenue	6 709,50 \$	7 714,25 \$
<u>GROUPE ALLEN</u>		
Changer conduit, vanes, clapet	79 208,25 \$	91 069,68 \$



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Ville de Richmond

GRANULAB

Prolongement aqueduc - Jeux d'eau	6 522,25 \$	7 498,95 \$
-----------------------------------	-------------	-------------

SEL WARWICK

Sel à glace	6 683,35 \$	7 684,18 \$
-------------	-------------	-------------

BENCO

Location déneigeuse - Déc. 2024	4 900,00 \$	5 633,78 \$
---------------------------------	-------------	-------------

CAN-EXPLORE INC.

Nettoyage réservoirs d'eau	55 000,00 \$	63 236,25 \$
----------------------------	--------------	--------------

Factures 2025

FQM ASSURANCES

Assurances 2025	148 826,58 \$	148 826,58 \$
-----------------	---------------	---------------

Assurances 2025 - Dirigeants & bénévoles	671,17 \$	671,17 \$
------------------------------------------	-----------	-----------

INFOTECH

Contrat d'entretien 2025	8 732,00 \$	10 039,62 \$
--------------------------	-------------	--------------

BFL CANADA

Assurance cyber risque	5 186,50 \$	5 198,03 \$
------------------------	-------------	-------------

SERVICE DE SECURITE INCENDIE

Quote-part 2023 (4 versements)	285 091,69 \$	285 091,69 \$
--------------------------------	---------------	---------------

R.G.M.R.

Collecte des vidanges (12 versements)	91 371,30 \$	91 371,30 \$
---------------------------------------	--------------	--------------

RAYMOND CHABOT GRANT THORNTON

Facture progressive - Audit 2024	4 400,00 \$	5 058,90 \$
----------------------------------	-------------	-------------

GRAND TOTAL	742 412,64 \$	774 061,16 \$
--------------------	----------------------	----------------------

(Adoptée)

13. PÉRIODE DE QUESTIONS - SUJETS À L'ORDRE DU JOUR

13.1. M. Hubert Royer

M. Royer revient sur sa demande d'aménagement d'un trottoir sur l'avenue de Melbourne Nord

14. AFFAIRES NOUVELLES

14.1. Déneigement des trottoirs

Le conseiller Mallette s'informe sur le déneigement des trottoirs. On lui mentionne qu'il neige incessamment depuis 3 jours et que nous sommes à personnel restreint, mais que le maximum est fait afin d'assurer la circulation sécuritaire des automobilistes et des piétons.

14.2. Défilé du Père Noël

Les membres du conseil soulignent le succès du défilé du Père Noël auquel de nombreux citoyens ont pris part et remercient les nombreux bénévoles

15. LEVÉE DE LA RÉUNION

IL EST proposé par le conseiller Boutin et appuyé par la conseillère Dubois et RÉSOLU à l'unanimité par les membres du conseil, à 19 h 50, que la présente assemblée soit levée.

(Adoptée)

2025-01-08-29

(Signature)
MAIRE SUPPLÉANT

(Signature)
**DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
GREFFIER-TRÉSORIER**



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Ville
de Richmond**

Je, Rémi-Mario Mayette, certifie que les crédits sont suffisants pour assumer l'entièreté des dépenses imputées aux différentes résolutions du présent procès-verbal, à même les sommes prévues au budget, et ce, par le certificat de crédits suffisants numéro 806.

(Signature)

Rémi-Mario Mayette, OMA
directeur général et greffier-trésorier